

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES TRAVAUX ET CLASSEMENTS.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La commission des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Les façades et les couvertures, l'escalier à vis, le degré à balustrades et la terrasse de l'ancien Logis du Chapeau Rouge sis 27 rue du Pila-Saint-Gély à l'angle de la rue du Chapeau rouge à MONTPELLIER (Hérault)

appartenant à Monsieur ARNAL Jules
27 rue Pila Saint Gély à MONTPELLIER

sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ARTICLE 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de MONTPELLIER et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

12 FEV 1951

Par délégation :
Le Directeur de l'Architecture

T. S. V. P.

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : HO
Feuille : 000 HO 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 19/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

